

SOCIÉTÉ

Bas revenus : quand les enfants sont concernés

En 2004, on estime que 33 800 enfants limousins vivent dans des foyers dont les ressources sont inférieures au seuil de bas revenus. C'est près d'un enfant sur cinq.

La moitié des enfants concernés sont à la charge d'un seul parent.

Les prestations familiales, dont certaines sont ciblées en direction des enfants les plus jeunes, ont un rôle déterminant dans le revenu de ces foyers.

Fin 2004, on dénombre 87 000 Limousins allocataires des Caisses d'allocations familiales et de la Mutualité sociale agricole ayant un niveau de vie inférieur au seuil de bas revenus. On estime donc que plus de 12 % de la population régionale vit sous ce seuil (soit 735 euros par mois pour une personne seule, ou encore 1 325 euros pour un couple avec un enfant de moins de quatorze ans).

Parmi ces 87 000 Limousins, 33 800 sont des enfants à charge au sens des prestations familiales ; ainsi, plus de 18 % des enfants vivant en Limousin résident dans un foyer à bas revenus. Pour des raisons de disponibilité de l'information, l'étude qui suit repose uniquement sur le champ des allocataires des Caisses d'allocations familiales (CAF). Les trois caisses départementales regroupent à elles seules 25 800 enfants vivant dans des foyers à bas revenus.

Les familles nombreuses ou monoparentales plus touchées

	Bas revenus	Hors bas revenus
Couple avec 1 enfant	7,7	12,1
Couple avec 2 enfants	18,5	50,2
Couple avec 3 enfants	12,6	19,6
Couple avec 4 enfants ou plus	14,1	6,0
Famille monoparentale avec 1 enfant	13,9	5,1
Famille monoparentale avec 2 enfants	17,3	4,8
Famille monoparentale avec 3 enfants	9,0	1,8
Famille monoparentale avec 4 enfants ou plus	6,9	0,4
Ensemble	100,0	100,0

Répartition des enfants par type de famille (%)

Source : CAF 2004

Une répartition spatiale très inégale

Parmi les enfants d'allocataires des CAF, 24,8 % vivent dans un foyer à bas revenus. Toutefois, la répartition de ces enfants sur le territoire régional révèle de fortes disparités. La Creuse, département rural, affiche la plus forte proportion d'enfants concernés (28 %). A l'inverse, la Corrèze tire son épingle du jeu avec un taux de 22,5 %, devançant ainsi la Haute-Vienne (25,2 %) qui est pénalisée par une forte concentration d'enfants défavorisés sur Limoges ainsi que sur quelques cantons très ruraux.

À une échelle plus fine, les cantons les plus ruraux se distinguent par des proportions élevées d'enfants vivant dans des foyers à bas revenus, de même que les pôles urbains : la part des enfants d'allocataires sous le seuil de bas revenus dépasse ainsi les 34 % à Guéret comme à Limoges. Au con-

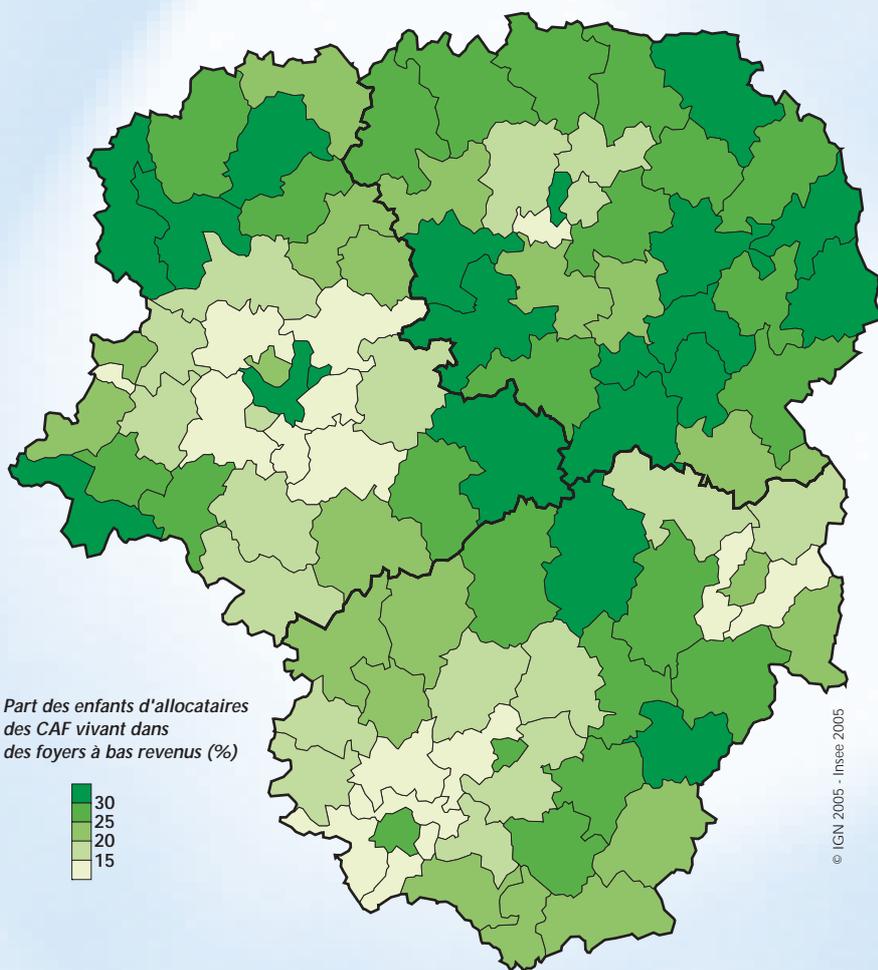
traire, les cantons périurbains affichent pour la plupart des taux inférieurs à 15 %.

Au sein même des agglomérations, la répartition des enfants des foyers à bas revenus reste très inégale. Sur Limoges, on retrouve la plupart de ces enfants dans les zones urbaines sensibles, à Beaubreuil, la Bastide ou dans le Val de l'Aurence, mais également dans quelques quartiers comme les Portes-Ferrées, le Vigenal ou le quartier de la gare des Bénédictins. À Brive, les enfants des foyers à bas revenus sont largement surreprésentés dans les quartiers du centre-ville, ainsi qu'à Tujac et aux Chapelles.

Concentration autour du seuil de bas revenus

Le seuil monétaire utilisé pour déterminer les foyers à bas revenus peut sembler arbitraire. Il amène à ne pas considérer les foyers percevant quelques euros de plus par mois que ce seuil, alors que la différence de revenus est très faible. En réalité, on constate que les ressources des foyers allocataires ayant des enfants se concentrent de façon importante autour de ce seuil. La moitié des enfants d'allocataires des CAF sont élevés dans un foyer qui perçoit moins de mille euros par mois et par unité de consommation.

Les enfants des foyers à bas revenus plus présents en milieu rural et dans les grandes villes



Source : CAF 2004

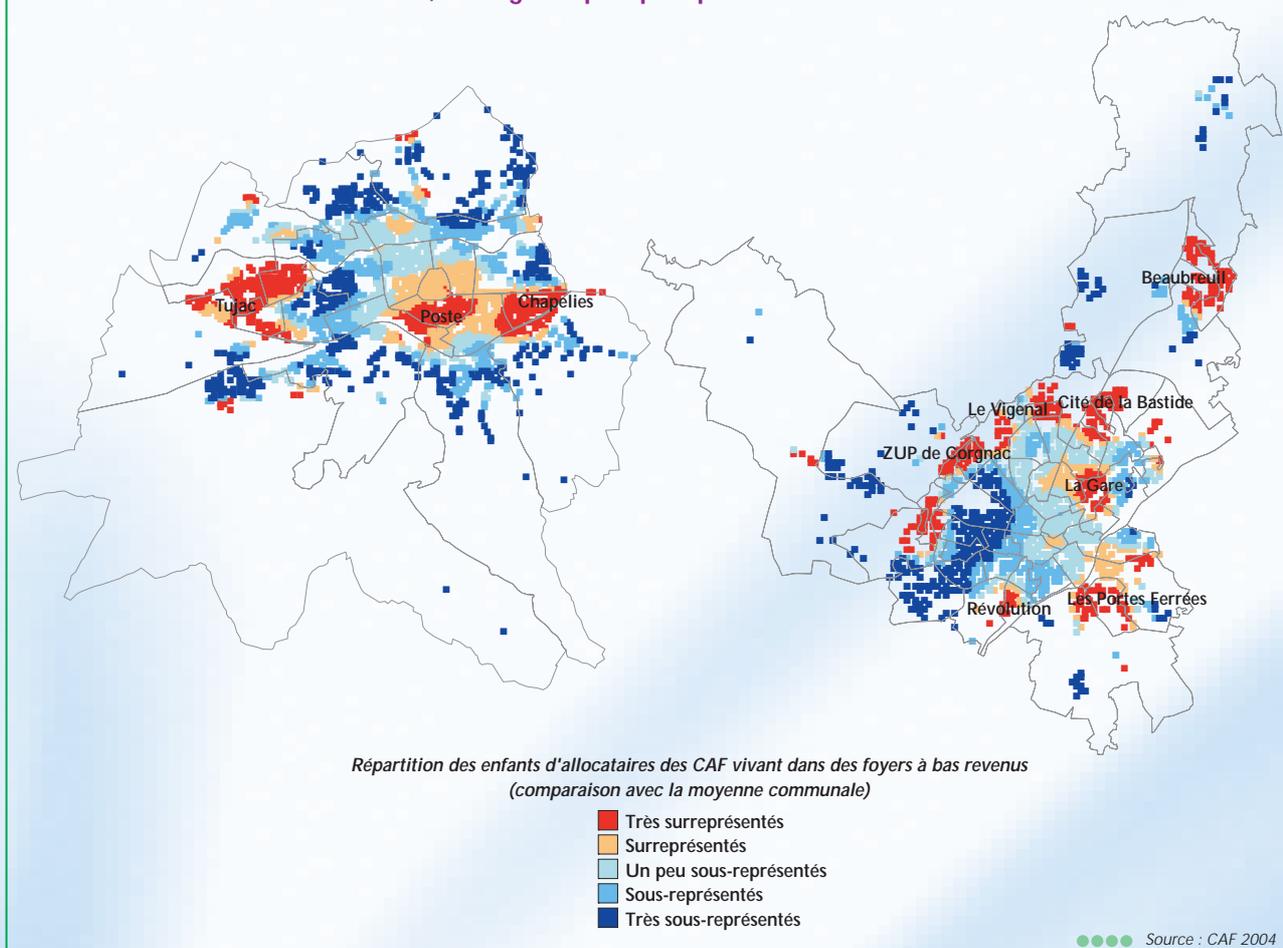
Des évolutions contrastées selon le département

Le nombre d'enfants vivant dans des foyers à bas revenus a augmenté en Limousin depuis 2000, au même rythme que la population totale des enfants : +4 %. Toutefois, cette évolution révèle des disparités départementales fortes : si la situation en Creuse semble stable, elle s'est largement détériorée en Haute-Vienne avec une hausse de 9 % du nombre d'enfants concernés, tandis qu'on constate une amélioration sensible en Corrèze (-4 %).

Difficultés persistantes pour quatre enfants sur dix

On peut noter que 42 % des enfants limousins concernés en 2004 (et dont il est possible d'apprécier la situation financière sans discontinuer de 2000 à 2004) sont dans cette situation depuis cinq années consécutives. Plus de quatre enfants de foyers à bas revenus sur dix sont donc élevés par des allocataires connaissant des difficultés financières persistantes.

Brive, Limoges : quelques poches très localisées



La moitié des enfants concernés vivent avec un seul parent

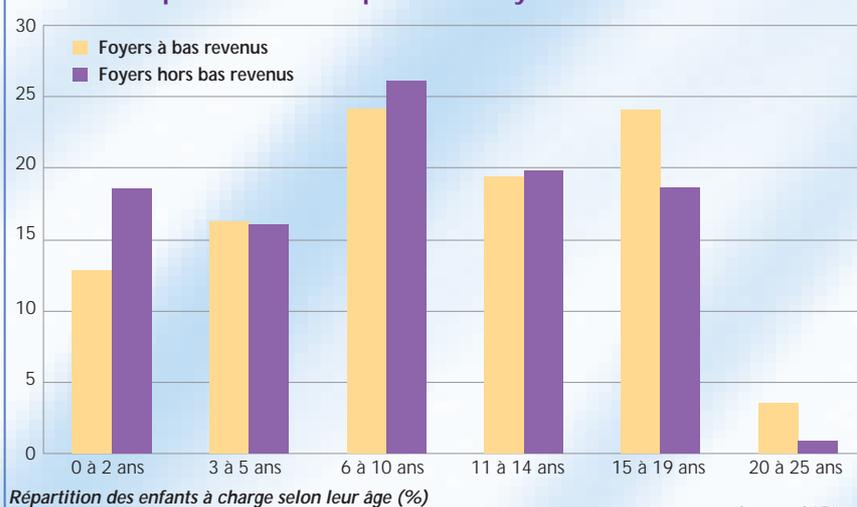
Le risque pour un enfant de vivre dans un foyer à bas revenus est étroitement corrélé à la structure et à la taille de la famille. En effet, près de la moitié des enfants vivant dans des familles à bas revenus sont à la charge de familles monoparentales, contre 12 % pour les enfants des familles au-dessus de ce seuil. Par ailleurs, on constate que ces enfants sont nettement surreprésentés dans les familles de quatre enfants et plus, alors qu'ils demeurent moins nombreux dans les familles d'un à trois enfants. Ce résultat s'explique notamment par une proportion importante de couples mono-actifs au sein des familles nombreuses.

Rôle important des prestations

Même si les prestations familiales ne suffisent pas toujours à hisser au-dessus du seuil les foyers à faible niveau de vie, elles parti-

cipent fortement à la redistribution des revenus. En effet, le montant moyen des prestations versées (par unité de consommation) s'élève à 286 euros pour les allocataires sous le seuil de bas revenus, alors qu'il n'est que de 166 euros pour les allocataires dont le revenu est supérieur au seuil.

Les enfants à charge de plus de 15 ans plus nombreux parmi les foyers à bas revenus



Il s'en suit une dépendance parfois lourde des revenus des allocataires vis-à-vis des prestations. Ainsi, les enfants des foyers à bas revenus vivent plus souvent que les autres enfants avec des parents dont les revenus dépendent en majorité des allocations : ils sont plus de la moitié, contre moins de 4 % pour les enfants des foyers hors bas revenus. En 2004, 41 % des enfants de foyers à bas revenus étaient à la charge d'un allocataire bénéficiaire d'un des trois minima sociaux (revenu minimum d'insertion, allocation de parent isolé et allocation d'adulte handicapé). Ce taux est en légère augmentation depuis 2000 (+2 points).

Peu de parents bi-actifs parmi les familles à bas revenus

Enfants des couples avec...	Bas revenus	Hors bas revenus
un seul enfant	20,1	67,4
deux enfants	25,9	70,6
trois enfants	16,4	53,5
quatre enfants et plus	7,7	31,5
Ensemble	20,1	66,1

Part des enfants ayant des parents bi-actifs (%)

Note de lecture : sur 100 enfants vivant avec des couples à bas revenus, 20,1 d'entre eux ont deux parents qui possèdent un emploi.

●●● Source : CAF 2004

Pour mieux comprendre

- **Les enfants considérés dans l'étude** regroupent tous les enfants à charge de moins de 25 ans ouvrant droit à une prestation.

- **La population de référence** : ce travail étant réalisé à partir des fichiers des Caisses d'allocations familiales (CAF), il ne porte que sur le champ des allocataires des CAF et de leurs familles, soit une population couverte de 235 700 individus en Limousin en 2004. Il ne permet donc pas de mesurer exhaustivement le phénomène de pauvreté, certaines catégories de population n'étant pas allocataires CAF : personnes âgées ne percevant que le minimum vieillesse, allocataires des Mutualités sociales agricoles, fonctionnaires... De plus, certaines catégories d'allocataires, pour lesquelles les données en possession des CAF ne permettent pas une juste appréciation des revenus, ne peuvent être prises en compte. Il s'agit en particulier des étudiants et des personnes âgées de plus de 65 ans. Elles sont donc exclues du champ de l'étude.

- **Le revenu pris en compte** est le revenu mensuel disponible avant impôts. Il est donc égal à la somme des revenus annuels bruts déclarés par l'allocataire, divisés par 12, et du total des prestations perçues au titre du mois d'observation. Il inclut donc les prestations versées mensuellement, mais ne prend pas en compte les revenus non monétaires (pas d'imputation d'un loyer fictif pour les propriétaires). Le revenu par unité de consommation relativise ce niveau de revenu par rapport à la composition de la famille. Il permet de comparer les ressources de familles de composition différente et de prendre en compte les économies d'échelle dans une famille lorsque sa taille augmente. Il est calculé en divisant le revenu par le nombre d'unités de consommation. Le nombre d'unités de consommation est calculé de la manière suivante : 1 pour le premier adulte, +0,5 par adulte ou enfant de quatorze ans et plus, +0,3 par enfant de moins de quatorze ans, +0,2 pour les familles monoparentales.

- **Le seuil de bas revenus** est égal à la moitié du revenu médian par unité de consommation, le revenu médian étant le seuil de revenu qui partage la population allocataire française en deux groupes égaux. Ce seuil national de bas revenus est actualisé tous les ans à partir de l'enquête Insee Budget des familles. Il s'élève à 735 euros par mois par unité de consommation pour 2004.

Lien fort entre l'âge des enfants et le niveau des prestations

L'âge des enfants n'est pas tout à fait neutre si l'on étudie leur appartenance à des familles à bas revenus. Sur 100 enfants vivant dans des familles sous le seuil de bas revenus, près de 47 ont plus de onze ans contre un peu moins de 40 pour les familles au-dessus de ce seuil. Ce constat corrobore un résultat observé à l'échelle européenne : le taux de pauvreté des foyers augmente avec l'âge des enfants.

Cette augmentation s'explique principalement par l'impact des transferts sociaux. Certaines prestations familiales comme la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) ciblent les jeunes enfants, aidant ainsi leur famille à franchir le seuil de bas revenus. De même, l'allocation de parent isolé, versée pour douze mois, peut l'être durant trois ans en cas de présence d'un enfant de moins de trois ans. Enfin, les allocations de logement semblent contribuer à minorer le taux de foyers à bas revenus parmi les plus jeunes. En effet, les parents des enfants plus âgés sont plus souvent propriétaires que les jeunes parents et ne bénéficient pas toujours des aides au logement en raison de leur revenu, ou en raison de l'absence de charges de remboursement.

Risques atténués si les deux parents ont un emploi

La situation des parents vis-à-vis de l'emploi, mais également le montant des salaires, impacte directement la situation économique du foyer. Ainsi, 31 % des enfants vivant dans une famille monoparentale à bas revenus sont à la charge d'un adulte inactif, contre moins de 9 % pour les autres enfants de familles monoparentales.

Globalement, les enfants des allocataires à bas revenus côtoient plus souvent que les autres enfants un parent chômeur, inactif ou handicapé. Parmi les familles à bas revenus ayant des enfants, les situations de bi-activité sont aussi plus rares que dans les autres familles : 20 % des enfants des allocataires à bas revenus ont deux parents actifs occupés, contre près des deux tiers des autres enfants d'allocataires. Ces difficultés vis-à-vis de l'emploi trouvent leur principale explication dans le faible niveau d'études des parents.

Une autre approche de la pauvreté : les conditions de vie

Le niveau des ressources monétaires des parents ne peut décrire à lui seul la pauvreté des enfants. Les conditions de vie - et plus particulièrement le logement - constituent une autre facette, plus difficile à cerner, des situations de pauvreté que peuvent rencontrer les plus jeunes. Un logement surpeuplé, insalubre ou un cadre de vie dégradé (nuisances sonores, insécurité, difficulté d'accès aux équipements) place l'enfant dans de mauvaises conditions d'apprentissage et d'insertion sociale. D'après l'enquête annuelle de recensement de 2004, 14,7 % des enfants vivaient en Limousin dans un logement où le nombre de pièces était inférieur au nombre

Concept de pauvreté et approche par les conditions de vie

La pauvreté est un concept complexe qui revêt des formes variées. Quatre grandes approches sont couramment utilisées :

- **L'approche monétaire** compare les revenus à un seuil mis à jour annuellement et appelé « seuil de bas revenus ». Cette approche est celle utilisée dans cette étude.
- **L'approche administrative** concerne les allocataires des huit minima sociaux et aborde la pauvreté sous l'angle des dispositifs de redistribution.
- **L'approche subjective** déclare un ménage pauvre « si et seulement si » celui-ci se considère comme tel.
- **L'approche par les conditions de vie** considère la pauvreté au regard de la satisfaction de certains besoins comme le logement, l'alimentation, l'éducation ou l'accès à certains équipements.

Cette dernière approche est certainement la plus intéressante et la plus opérationnelle, mais exige la mise en œuvre d'enquêtes lourdes. Une enquête nationale menée de mai 1999 à mai 2001 a tenté de repérer ces manques et d'évaluer la pauvreté à partir d'un ensemble d'items considérés comme des éléments de bien-être largement diffusés dans la population (comme disposer d'une salle de bains dans son logement, posséder une télévision, pouvoir maintenir son logement à la bonne température ou encore s'acheter des vêtements neufs).

C'est le cumul de manques, mesuré par un « score de privations », qui est considéré comme significatif. Sur la base de 21 items retenus dans cette enquête, on calcule un « score de privations » ; il est de 1,9 en moyenne. Environ 38 % des enfants français n'en subissent aucun et 10,5 % sont repérés comme « pauvres » en termes de condition de vie (nombre de privations supérieur ou égal à 6).

L'approche par les conditions de vie : 10,5 % d'enfants concernés

"Score de privations"	Niveau des enfants			
	Ensemble	Couples avec un ou deux enfants (%)	Couples avec trois enfants ou plus (%)	Parents isolés (%)
0	38,4	47,8	32,0	15,8
1	20,6	22,4	19,8	14,7
2	12,5	11,5	13,9	13,1
3	8,1	6,2	9,9	11,3
4	5,4	3,7	6,5	10,2
5	4,5	2,7	5,5	8,8
6 et plus	10,5	5,7	12,4	26,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Score Moyen	1,9	1,3	2,2	3,7

Champ : enfants de moins de dix-huit ans vivant dans un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante

Source : partie fixe "santé, logement, endettement des ménages" des enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages de mai 1999 à mai 2001, Insee

d'occupants, contre 15,3 % au niveau métropolitain. De plus, les enfants limousins subissent plus rarement l'absence totale de sanitaires à leur domicile. Il semble que les conditions de logement des enfants des foyers à bas revenus limousins soient un peu meilleures que celles de ces mêmes enfants au niveau métropolitain.

Pour en savoir plus...

- *Les bas revenus en Limousin : la pauvreté et ses contours*, Focal Insee Limousin n° 11, décembre 2004.

- *La pauvreté chez les enfants*, Insee Première n° 896, avril 2003.

- *Niveau de vie et pauvreté des enfants en Europe*, Document de travail série études n°28, DREES, février 2003.

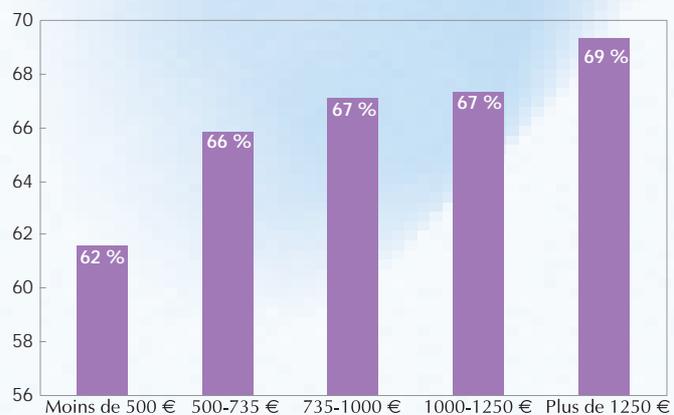
- *Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales*, Économie et statistique n° 383-384-385, décembre 2005.

L'accès aux loisirs : une illustration en Haute-Vienne

En 2004, la CAF de la Haute-Vienne a octroyé à une partie de ses allocataires une aide aux vacances et/ou des tickets loisirs, dans le but de favoriser le départ en vacances des plus démunis, mais aussi l'autonomie des jeunes et leur accès aux loisirs de proximité (activités culturelles ou sportives).

Pourtant, l'utilisation effective de ces aides laisse apparaître une large sous-utilisation de la part des allocataires les plus modestes. Si les enfants des foyers à bas revenus regroupent 56 % des enfants bénéficiaires potentiels de l'aide aux vacances, ils ne sont que 49 % des bénéficiaires réels. De même, concernant les tickets loisirs, l'observation du taux d'utilisation selon le revenu par unité de consommation fait nettement apparaître que celui-ci augmente avec le niveau de revenu. En effet, si ce taux est globalement de 67 %, il n'est que de 65 % pour les allocataires à bas revenus.

Les enfants les plus démunis sont ceux qui profitent le moins des tickets loisirs



Part des allocataires dont les enfants utilisent effectivement les tickets loisirs (%), selon le revenu par unité de consommation

Source : CAF 2004



50, avenue Garibaldi
87031 Limoges cedex
Tél 05 55 45 20 07
Fax 05 55 45 20 01

Informations statistiques 08 25 88 94 52
Abonnements 05 55 45 21 31
Contact presse 05 55 45 20 58



www.insee.fr

Directeur de la publication Michel Deroin-Thévenin
Rédacteur en chef Yann Leurs
Mise en forme Chantal Desbordes
Impression Lavauzelle Graphic
Maquette iti communication

Prix 2,50 €

Dépôt légal : juin 2006
Code SAGE : FOC062724
ISSN : 1765-4475
Copyright - INSEE 2006

« La rediffusion, sous quelque forme que ce soit, des fonds de cartes issus du fichier GéoFLA® de l'IGN est soumise à l'autorisation préalable de l'IGN et au paiement auprès de cet organisme des redevances correspondantes. »

●●●● Bérangère Duplouy
(Insee)
Frédéric Arnaud
(CAF Haute-Vienne)
Mathilde Pierre
(CAF Corrèze)
Christian Brousse
(CAF Creuse)